



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 19 octobre 2017 à 19h00

PRESENTS : Mme Marie-Antoinette METRAL, MM Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, délégués titulaires
MM Olivier NICODEX, délégué suppléant

1 – ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION DU SITE NORDIQUE D'AGY

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1411-7,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Considérant la délibération n°2017-01-05 du 13 avril 2017 par laquelle le Comité Syndicat d'Agy a décidé de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion site d'Agy,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence subséquent,

Considérant qu'un seul pli a été reçu,

Considérant que lors de sa séance du 23 juin 2017 la Commission de délégation de service public a émis un avis favorable sur l'offre remise par le Centre Nordique d'Agy,

Considérant les négociations réalisées par l'autorité concédante avec le Centre Nordique d'Agy,

Considérant que lors de sa séance du 5 octobre 2017 la Commission de délégation de service public s'est vue présenter le résultat des négociations entreprises par l'autorité habilitée à signer la convention, en application de dispositions de l'article 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la décision de l'autorité délégante du 5 octobre 2017 désignant l'offre du Centre Nordique d'Agy comme étant la meilleure offre pour la gestion du site nordique d'Agy,

Considérant qu'à la suite de cette décision le rapport de la commission de délégation de service public, ainsi que le projet de contrat de concession ont été transmis aux membres du Comité Syndical. .../...

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le choix de l'autorité délégante pour la gestion du site nordique d'Agy.
- AUTORISE Mme la Présidente à signer le contrat et tous les documents annexes pour la concession de service pour la gestion du site nordique d'Agy pour la période 2017-2020.

2. – QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'entretien de la piste forestière

Un état des lieux a été effectué par M. Le Directeur des Services Techniques de la commune d'Arâches La Frasse et Messieurs Jean-Maurice DE NACAVELLE et Jacky MILON, Maire-Adjoints à la commune de Saint-Sigismond. Le coût des travaux estimé à environ à 8 600 € HT sera réparti entre la commune d'Arâches La Frasse et le SIVU d'Agy sur proposition de Monsieur le Maire d'Arâches La Frasse.

Il est proposé d'inscrire une somme consacrée à l'entretien de la piste au prochain budget du SIVU d'agy avec établissement d'un programme annuel de travaux.

Séance levée à 20h00

La Présidente
Marie-Antoinette METRAL